

2 décembre 2025

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HUGUES

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Hugues, tenue le deux (2) décembre 2025 à la salle du conseil située au 390, rue Notre-Dame, Saint-Hugues.

Sont présents : mesdames les conseillères et messieurs les conseillers : Audrey Lussier, Alexandre St-Martin, Simon Valcourt, François Landry, Marjolaine Berthiaume, Richard Turcotte, tous membres du Conseil, formant quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Richard Veilleux.

Madame Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

À vingt heures 4 minutes (20h04), Monsieur Richard Veilleux, maire, procède à l'ouverture de la séance du conseil.

Consultation publique – Demande PPCMOI-2025-13 – Insertion d'une résidence en milieu agricole – Lot 2 707 570 rang Bourgchemin Est.

25-12-230

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM :**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX :**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal du 11 novembre 2025.
- 4. TRÉSORERIE :**
 - 4.1 Adoption des comptes à payer 2025-11-25;
 - 4.2 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de règlement numéro 258-23-25, pour fixer les taux de taxes pour l'exercice financier 2026 et les conditions de perception;
 - 4.3 Taux d'intérêt et frais d'administration – Approbation;
 - 4.4 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 342 500 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2025;
 - 4.5 Renouvellement adhésion 2026 – FQM – (Fédération Québécoise des Municipalités);
 - 4.6 Renouvellement adhésion 2026 – Réseau environnement;
 - 4.7 Renouvellement adhésion 2026 – Le Réseau d'Information Municipale du Québec;
 - 4.8 Renouvellement adhésion 2026 – Organisme du bassin versant de la Yamaska;
 - 4.9 Renouvellement adhésion 2026 – Association québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA);
 - 4.10 Renouvellement adhésion 2026 – Groupe de géomatique AZIMUT inc;
 - 4.11 Renouvellement adhésion 2026 – FCM – (Fédération Canadienne des Municipalités);
 - 4.12 Achat conjoint – Bacs roulants 2026
- 5. ADMINISTRATION :**
 - 5.1 Dépôt – Rapport de l'inspecteur;
 - 5.2 FQM Assurances – Police 054100 – Renouvellement 2026 – Assurance Municipalité combinée;
 - 5.3 Entretien de la patinoire saison 2025-2026 – Engagement du personnel;
 - 5.4 Déclaration des intérêts pécuniaires – Dépôt;
 - 5.5 Calendrier des réunions de conseil pour l'année 2026 – Adoption;
 - 5.6 Résolution – demande d'appui du maintien des cliniques de vaccinations en milieu rural – MRC des maskoutains;
 - 5.7 Transfert mandat – Julie Lussier architecte – Groupe Leclerc – salle municipale;
- 6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT :**
 - 6.1 Renouvellement de l'adhésion 2026 – Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (A.P.O.M.);
 - 6.2 Renouvellement adhésion 2026 – Association des travaux publics du Québec;

2 décembre 2025

- 6.3 Déneigement de la portion commune du rang Barreau par la Municipalité de Saint-Jude – Saison 2025-2026;
- 7. **URBANISME**
 - 7.1 Demande de modification – règlement de zonage #DMRZ-2025-14
 - 7.2 Demande #PIIA-2025-15 – modification et approbation des choix couleurs de revêtements extérieurs – PPCMOI-2024-18
 - 7.3 Demande #PIIA-2025-16 – construction d’une remise sur le lot 6 563 612
 - 7.4 Offre de service – modification règlements d’urbanisme – mandat GESTIM Inc;
- 8. **REQUÊTES DIVERSES :**
 - 8.1 Demande de soutien financier – Fondation du rein;
 - 8.2 Demande de soutien financier – Dystrophie musculaire du Canada;
 - 8.3 Demande de soutien financier – Croix-rouge Canadienne – Québec;
 - 8.4 Demande de soutien financier – Légion royale canadienne – 100\$
 - 8.5 Proclamation – Journée internationale des personnes handicapées – 3 décembre
- 9. **DEMANDES DE LA RÉGIE INCENDIE (RIPINM) ET SÉCURITÉ CIVILE :**
- 10. **IMMEUBLES :**
 - 10.1 Changements revêtement – mur arrière – caserne – entériner mandat Construction P. Roy Inc;
 - 10.2 Travaux de rénovation mur extérieur – usine – entériner mandat Construction P. Roy Inc;
 - 10.3 Appentis à recouvrir – usine – entériner mandat Construction P. Roy Inc;
 - 10.4 Réfection de la salle municipale – Ingénierie, structure seulement – Offre de services professionnels – Larocque Cournoyer.
- 11. **VARIA**
- 12. **PÉRIODE DE QUESTIONS : (30 MINUTES)**
- 13. **AJOURNEMENT DE LA SÉANCE :**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter l’ordre du jour tel que déposé.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

25-12-231

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2025

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l’unanimité des conseillers présents, d’adopter le procès-verbal du 11 novembre 2025 tel qu’il a été déposé.

ADOPTÉE

4. TRÉSORERIE

25-12-232

4.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER 2025-11-25

Les membres du conseil ont tous reçu une copie du bordereau numéro 2025-11-25 des comptes payés et à payer au montant de 1 257 692,39\$ pour le mois de novembre 2025, ainsi que le montant des salaires versés pour le mois d’octobre 2025 au montant de 29 231,74\$.

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l’unanimité des conseillers présents, d’accepter les comptes payés et à payer au montant de 1 286 924,13\$.

ADOPTÉE

4.2 AVIS DE MOTION, PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 258-23-25, POUR FIXER LES TAUX DE TAXES POUR L’EXERCICE FINANCIER 2026 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION

CE POINT A ÉTÉ REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

2 décembre 2025

25-12-233

4.3 TAUX D'INTÉRÊT ET FRAIS D'ADMINISTRATION – APPROBATION

CONSIDÉRANT le règlement 258-18-20 adopté le 5 mai 2020 à l'effet que le taux d'intérêt sur les arrérages et les frais d'administration seraient dorénavant approuvés par le conseil et adoptés par résolution ;

CONSIDÉRANT que le conseil juge opportun qu'une résolution soit adoptée annuellement ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller François Landry, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

De fixer à 15% le taux d'intérêt sur tous les arrérages et toutes les autres sommes dues à la municipalité ;

Que les frais d'administration soient les suivants :

Un montant de 45 \$ (quarante-cinq dollars) sera facturé à toute personne qui effectue un paiement par chèque ou autre, dont les fonds sont insuffisants à son compte bancaire pour que la municipalité puisse en prélever le montant ;

Un montant de 20 \$ (vingt dollars) sera facturé pour couvrir les frais des envois par courrier recommandé à toute personne qui n'effectue pas les paiements de taxes ou autres comptes dus à la municipalité, conformément aux délais prescrits par la loi.

ADOPTÉE

25-12-234

4.4 RÉSOLUTIONS DE CONCORDANCE DE COURTE ÉCHÉANCE ET DE PROLONGATION RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 342 500 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 15 DÉCEMBRE 2025

CONSIDÉRANT que conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Hugues souhaite emprunter par billets pour un montant total de 342 500 \$ qui sera réalisé le 15 décembre 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
348-25	244 195 \$
350-25	98 305 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT que conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunt numéros 348-25 et 350-25, la Municipalité de Saint-Hugues souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 décembre 2025;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 15 juin et le 15 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2 décembre 2025

2026.	29 100 \$	
2027.	30 000 \$	
2028.	31 200 \$	
2029.	32 300 \$	
2030.	33 500 \$	(à payer en 2030)
2030.	186 400 \$	(à renouveler)

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 348-25 et 350-25 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 15 décembre 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉE

25-12-235

**4.5 RENOUELEMENT ADHÉSION 2026 – FQM –
(FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS)**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des Municipalités pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-236

**4.6 RENOUELEMENT ADHÉSION 2026 – RÉSEAU
ENVIRONNEMENT**

Il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à Réseau environnement pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-237

**4.7 RENOUELEMENT ADHÉSION 2026 – RÉSEAU
INFORMATION MUNICIPALE (RIM)**

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller François Landry, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à RIM Réseau Information Municipale pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-238

**4.8 RENOUELEMENT ADHÉSION 2026 – ORGANISME DU
BASSIN VERSANT DE LA YAMASKA**

Il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à l'organisme du Bassin Versant de la Yamaska pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-239

**4.9 RENOUELEMENT ADHÉSION 2026 – ASSOCIATION
QUÉBÉCOISE DE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION
ATMOSPHÉRIQUE (AQLPA)**

2 décembre 2025

Il est proposé par le conseiller François Landry, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à l'Association Québécoise de la lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-240

4.10 RENOUELEMENT ADHESION 2026 – GROUPE DE GÉOMATIQUE AZIMUT INC.

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par la conseillère Audrey Lussier et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler la licence principale de Goinfra auprès de Groupe de géomatique AZIMUT inc. pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-241

4.11 RENOUELEMENT ADHESION 2026 – FCM – FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à la FCM – Fédération Canadienne des Municipalités pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-242

4.12 ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANTS 2026

CONSIDÉRANT que la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

CONSIDÉRANT les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

CONSIDÉRANT que, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

CONSIDÉRANT que la Régie a fixé au 5 décembre 2025 la date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

CONSIDÉRANT les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACHETER le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS BLEUS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS NOIRS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)
360 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
30	30	10

DE DÉLÉGUER à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

DE CONCLURE avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulés par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;

2 décembre 2025

- Le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant : 205, route Yamaska.

D'AUTORISER le maire et la directrice générale à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

ADOPTÉE

5. ADMINISTRATION

5.1 DÉPÔT – RAPPORT DE L'INSPECTEUR

La directrice générale dépose, auprès des membres du conseil municipal, le rapport émis par Monsieur Mathieu Brunelle Descheneaux, inspecteur en bâtiment, ainsi que la liste des permis pour la période du 1^{er} au 30 novembre 2025.

25-12-243

5.2 FQM ASSURANCES – POLICE 054100 – RENOUELEMENT 2026 – ASSURANCE MUNICIPALITÉ COMBINÉE

CONSIDÉRANT le document reçu de FQM Assurances, en date du 17 novembre 2025, pour le renouvellement du contrat d'assurance pour l'année 2026;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE RENOUELER le contrat d'assurance pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2026, auprès de FQM Assurances inc.

ADOPTÉE

25-12-244

5.3 ENTRETIEN DE LA PATINOIRE SAISON 2025-2026 – ENGAGEMENT DU PERSONNEL

Il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE PROCÉDER à l'embauche de Messieurs Raphaël Plante, Nolan Rochefort, Félix Lévesque, Benjamin Martin, Elliot Bergeron, Zack-Elliot Beaulac et Charles-Émile Beaulac pour l'entretien de la patinoire pour la saison 2025-2026 selon les conditions discutées entre la direction générale et les membres du conseil.

ADOPTÉE

5.4 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES – DÉPÔT

CE POINT A ÉTÉ REPORTÉ À UNE SÉANCE ULTÉRIEURE

25-12-245

5.5 CALENDRIER DES RÉUNIONS DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2026 – ADOPTION

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte et résolu unanimement :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces séances se tiendront le mardi et débuteront à 20 h :

QU'UN avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

2 décembre 2025

Mardi 13 janvier 2026	Mardi 3 février 2026
Mardi 3 mars 2026	Mardi 7 avril 2026
Mardi 5 mai 2026	Mardi 2 juin 2026
Mardi 7 juillet 2026	Mardi 4 août 2026
Mardi 1er septembre 2026	Mardi 6 octobre 2026
Mardi 3 novembre 2026	Mardi 1er décembre 2026

ADOPTÉE

25-12-246

5.6 RÉSOLUTION – DEMANDE D'APPUI DU MAINTIEN DES CLINIQUES DE VACCINATIONS EN MILIEUX RURAUX – MRC DES MASKOUTAINS

CONSIDÉRANT que la campagne automnale 2025 de vaccination contre les virus respiratoires (influenza et COVID-19), organisée par le Centre Intégré de Santé et Services sociaux de la Montérégie-Est, débute le 15 octobre;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette campagne, le CISSSME a dévoilé les points de service ainsi que les dates de présence de l'équipe de vaccination mobile;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Saint-Pie, Saint-Damase et Saint-Liboire ne seront pas desservies, contrairement aux années précédentes et que cette situation risque de se maintenir;

CONSIDÉRANT que le CISSSME a maintenu, pour l'automne 2025, le service de vaccination mobile uniquement dans deux (2) municipalités rurales de la MRC des Maskoutains, soit Sainte-Hélène-de-Bagot et Saint-Hugues;

CONSIDÉRANT que la vaccination antigrippale constitue un service essentiel dans les milieux ruraux, particulièrement pour les personnes âgées, et qu'il est primordial de maintenir une offre accessible, notamment en conservant le service dans les six (6) municipalités rurales de la MRC des Maskoutains qui étaient desservies antérieurement par l'équipe mobile;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Richard Turcotte et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE DEMANDER au CISSSME de maintenir les services mobiles de vaccination antigrippale dans les municipalités rurales de la MRC des Maskoutains, aux mêmes points de service temporaires que ceux offerts antérieurement;

ET QUE cette résolution soit transmise :

Ministère de la Santé et des Services sociaux
Premier ministre du Québec, Monsieur François Legault
Ministre de la Santé, Monsieur Christian Dubé
La MRC des Maskoutains
CISSS de la Montérégie-Est

ADOPTÉE

25-12-247

5.7 TRANSFERT MANDAT – JULIE LUSSIER ARCHITECTE – GROUPE LECLERC – SALLE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue le 24 octobre 2024 par la firme Julie Lussier architecte au montant de 24 975,38\$ avant taxes, pour la préparation des plans et devis, documents d'appel d'offres et surveillance de chantier relativement à la réfection de la salle municipale;

CONSIDÉRANT que les services de Julie Lussier architecte ont été transférés à Groupe Leclerc architecture + design inc situé à Saint-Hubert;

CONSIDÉRANT que Groupe Leclerc reprend le mandat en cours au même montant sans frais ni délai supplémentaire;

CONSIDÉRANT que Mme Julie Lussier demeure la chargée de projet relativement à la réfection de la salle municipale;

2 décembre 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre de service de Groupe Leclerc, datée du 18 novembre 2025.

ADOPTÉE

6. VOIRIE-AQUEDUC-ÉGOUT

25-12-248

6.1 RENOUELEMENT DE L'ADHÉSION 2026 – ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL (A.P.O.M.)

Il est proposé par le conseiller François Landry, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à l'Association des Professionnels à l'Outillage Municipal (A.P.O.M.) pour l'année 2026.

ADOPTÉE

25-12-249

6.2 RENOUELEMENT ADHÉSION 2026 – ASSOCIATION DES TRAVAUX PUBLICS DU QUÉBEC

Il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler l'adhésion à l'Association des travaux publics du Québec pour l'année 2026;

ADOPTÉE

25-12-250

6.3 DÉNEIGEMENT DE LA PORTION COMMUNE DU RANG BARREAU 2025-2026

CONSIDÉRANT l'article 3 de l'entente révisée signée avec la Municipalité de Saint-Jude en date du 15 mars 2010 concernant l'entretien des chemins l'hiver;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Jude possède déjà tous les équipements nécessaires à l'enlèvement de la neige;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER l'offre reçue de la Municipalité de Saint-Jude, datée du 11 novembre 2025, pour le déneigement de la portion commune du rang Barreau, soit une distance de 0.461 kilomètre, et ce pour la saison 2025-2026 dont le tarif est calculé sur une base de 3 650 \$/kilomètre. Le coût de l'abrasif sera facturé selon les modalités de l'article 3 de l'entente.

ADOPTÉE

7. URBANISME

25-12-251

7.1 DEMANDE DE MODIFICATION – RÈGLEMENT DE ZONAGE #DMRZ-2025-14

CONSIDÉRANT que le demandeur a pour éventuel projet d'aménager des espaces d'entreposage locatifs sur le lot 6 434 396;

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaiterait utiliser des conteneurs et un dôme en toile à titre d'unité de location;

CONSIDÉRANT l'article 14.2.2 du règlement de zonage no. 269-06 prohibe l'utilisation de conteneur à titre de construction principale ou accessoire sauf dans le cas d'usages publics ou institutionnels;

CONSIDÉRANT que l'article 14.2.3.1 du règlement de zonage no. 269-06 n'autorise la toile de matière plastique que pour les serres, les abris d'hiver temporaires et les bâtiments agricoles

2 décembre 2025

accessoires à une exploitation agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas d'argumentaire joint à la demande;

CONSIDÉRANT que la réglementation ne permet pas la réalisation du projet proposé;

CONSIDÉRANT que le règlement n'empêche pas la réalisation du projet sous autre forme, c'est-à-dire dans un bâtiment conforme à la réglementation applicable;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme de **refuser** la présente demande #DMRZ-2025-14 visant la modification du règlement de zonage no 269-06 afin que puissent être autorisés les conteneurs à titre de structure / bâtiment et d'autoriser l'utilisation de dômes en toile dans le cadre d'un projet de mini entrepôts.

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE REFUSER la demande de dérogation mineure #DM-2025-14 tel que recommandé par le Comité consultatif d'urbanisme.

ADOPTÉE

25-12-252

7.2 DEMANDE #PIIA-2025-15 – MODIFICATION ET APPROBATION DES CHOIX COULEURS DE REVÊTEMENTS EXTÉRIEURS – PPCMOI-2024-18

CONSIDÉRANT que les couleurs initialement proposées dans le projet PPCMOI-2024-18 n'existent plus;

CONSIDÉRANT que la nature des matériaux demeure la même, c'est-à-dire des revêtements de fibrociment et de briques;

CONSIDÉRANT que le choix des nouvelles couleurs s'apparente beaucoup à ce qui était initialement proposé et approuvé;

CONSIDÉRANT que le choix de nouvelles couleurs respecte les objectifs et critères du règlement sur les PIIA no. 249-05;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme d'**accepter** la demande #PIIA-2025-15 relative à la modification et à l'approbation des nouveaux choix de couleurs des revêtements extérieurs du dossier PPCMOI-2024-18.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller Alexandre St-Martin, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande #PIIA-2025-15 relative à la modification et à l'approbation des nouveaux choix de couleurs de revêtements extérieurs du dossier PPCMOI-2024-18.

ADOPTÉE

Le conseiller Alexandre St-Martin, ayant un intérêt dans le prochain dossier, se retire des délibérations.

25-12-253

7.3 DEMANDE #PIIA-2025-16 – CONSTRUCTION D'UNE REMISE SUR LE LOT 6 563 612

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite installer une remise sur le lot 6 563 612 dans la zone 201-P;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'une intervention assujettie au règlement sur les PIIA no. 249-05;

CONSIDÉRANT que l'implantation est conforme à la réglementation en vigueur;

CONSIDÉRANT que la forme architecturale s'harmonise avec celle de la résidence;

CONSIDÉRANT qu'un des critères d'évaluation requiert que la couleur des matériaux de revêtement s'apparente à celle que l'on retrouve sur le bâtiment principal;

2 décembre 2025

CONSIDÉRANT que les membres du comité consultatif d'urbanisme sont d'avis que le choix de couleur ne s'harmonise pas avec ce que l'on retrouve sur le bâtiment principal;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du Comité consultatif d'urbanisme d'**accepter** la demande # PIIA-2025-16 relativement à la construction d'une remise sur le lot 6 563 612 correspondant à la propriété du 515 rue Saint-François, **conditionnellement** à ce que la couleur du revêtement extérieur soit blanche ou grise pale.

PAR CONSÉQUENT il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, appuyé par le conseiller François Landry, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCEPTER la demande #PIIA-2025-16 relativement à la construction d'une remise sur le lot 6 563 612 correspondant à la propriété du 515 rue Saint-François, conditionnellement à ce que la couleur du revêtement extérieur soit blanche ou grise pale.

ADOPTÉE

Le conseiller Alexandre St-Martin reprend son poste.

25-12-254

7.4 OFFRE DE SERVICE – MODIFICATION DE RÈGLEMENTS D'URBANISME – MANDAT GESTIM INC.

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 24 novembre 2025 de la firme Gestim inc pour le service d'urbanisme visant la modification de règlements d'urbanisme pour 2026;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu à la majorité des conseillers présents :

DE CONFIER le service de modification de règlements d'urbanisme à la firme Gestim inc pour l'année 2026.

ADOPTÉE

8. REQUÊTES DIVERSES

25-12-255

8.1 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – FONDATION DU REIN

CONSIDÉRANT que la recherche médicale sur l'insuffisance rénale est primordiale pour les adultes et enfants qui en souffrent;

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier datée du 1^{er} novembre 2025 qui a été adressée à la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil désire soutenir cet organisme dans la poursuite de ses actions;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'OFFRIR la somme de 100\$ à la fondation du rein afin de l'aider dans l'atteinte de ses objectifs.

ADOPTÉE

25-12-256

8.2 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – DYSTROPHIE MUSCULAIRE CANADA

CONSIDÉRANT que Dystrophie musculaire Canada offre une gamme complète de programmes, de services et de soutiens pour les milliers de Canadiens et Canadiennes de tous âges touchés par les maladies neuromusculaires;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Hugues souhaite appuyer cette organisation dans ses actions.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

2 décembre 2025

D’OFFRIR un montant de 100 \$ à Dystrophie musculaire Canada.

ADOPTÉE

25-12-257

8.3 DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CROIX-ROUGE CANADIENNE – QUÉBEC

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier de la Croix-Rouge Canadienne – Québec, reçu le 16 octobre 2025;

CONSIDÉRANT qu’à l’approche des saisons froides et de la remise en marche des différents systèmes de chauffage, la Croix-Rouge se tient prête à intervenir plus fréquemment lors de situations d’urgence telles que des incendies résidentiels;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de Saint-Hugues souhaite appuyer cette organisation dans ses actions;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à l’unanimité des conseillers présents :

D’OFFRIR un montant de 100 \$ à la Croix-Rouge Canadienne - Québec.

ADOPTÉE

25-12-258

8.4 DEMANDE SOUTIEN FINANCIER – LÉGION ROYALE CANADIENNE

CONSIDÉRANT que la Légion Royale canadienne – filiale 02 Saint-Hyacinthe, est présentement en campagne de financement pour soutenir les opérations courantes de sa filiale;

CONSIDÉRANT que les généreux dons que l’organisme reçoit chaque année ne peuvent être utilisés pour les opérations courantes de l’organisme;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alexandre St-Martin, appuyé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, et résolu, à la majorité des conseillers présents :

D’OFFRIR la somme de 100\$ à cet organisme, afin de l’aider dans la poursuite de ses objectifs.

ADOPTÉE

25-12-259

8.5 PROCLAMATION – JOURNÉE INTERNATIONALE DES PERSONNES HANDICAPÉES – 3 DÉCEMBRE

CONSIDÉRANT que le 3 décembre est la journée internationale des personnes handicapées, sous le thème «Comprendre, agir, bâtir », trois mots simples qui rappellent l’importance de mieux comprendre les différences, d’agir au quotidien et de bâtir des communautés où chacune et chacun peut participer pleinement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu à l’unanimité des conseillers présents :

DE PROCLAMER la semaine la journée du 3 décembre 2025, journée internationale des personnes handicapées afin de sensibiliser la population de la Municipalité de Saint-Hugues.

ADOPTÉE

9. RÉGIE INCENDIE ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun point

2 décembre 2025

10. IMMEUBLES

25-12-260

10.1 CHANGEMENT REVÊTEMENT – MUR ARRIÈRE – CASERNE – ENTÉRINER MANDAT CONSTRUCTION P.ROY INC

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 12 novembre 2025 au montant de 11 488\$ avant taxes, de la firme Construction P. Roy inc, pour changement de revêtement du mur arrière de la caserne d'incendies;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Simon Valcourt, appuyé par le conseiller François Landry, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER le mandat confié à la firme Construction P. Roy inc pour les travaux à la caserne d'incendie.

ADOPTÉE

25-12-261

10.2 TRAVAUX DE RÉNOVATION – MUR EXTÉRIEUR – USINE – ENTÉRINER MANDAT CONSTRUCTION P. ROY INC

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 12 novembre 2025 au montant de 3 336\$ avant taxes, de la firme Construction P. Roy inc, pour des travaux de rénovation extérieurs à l'usine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Marjolaine Berthiaume, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER le mandat confié à la firme Construction P. Roy inc pour ces travaux.

ADOPTÉE

25-12-262

10.3 APPENTIS À RECOUVRIR – USINE – ENTÉRINER MANDAT CONSTRUCTION P. ROY INC

CONSIDÉRANT la soumission reçue le 14 novembre 2025 au montant de 3 475\$ avant taxes, de la firme Construction P. Roy inc, pour les travaux de recouvrement de l'appentis à l'usine;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Simon Valcourt, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

D'ENTÉRINER le mandat confié à la firme Construction P. Roy inc pour ce projet.

ADOPTÉE

25-12-263

10.4 RÉFECTION DE LA SALLE MUNICIPALE – INGÉNIERIE, STRUCTURE SEULEMENT – OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – LAROCQUE COURNOYER

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de la firme d'ingénieurs Larocque Cournoyer, reçue le 24 novembre 2025 concernant le projet de réfection de la salle municipale, plans et devis structure pour un montant de 11 500 \$ avant les taxes;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Alexandre St-Martin, appuyé par la conseillère Audrey Lussier, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents :

DE MANDATER la firme d'ingénieurs Larocque Cournoyer pour l'exécution des plans et devis structure concernant le projet de réfection de la salle municipale.

ADOPTÉE

11. VARIA

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

2 décembre 2025

25-12-264

13 AJOURNEMENT DE LA SÉANCE AU 9 DÉCEMBRE 2025

À vingt heures cinquante-sept minutes (20h57), il est proposé par la conseillère Audrey Lussier, appuyé par le conseiller Richard Turcotte, et résolu, à l'unanimité des conseillers présents, d'ajourner la présente séance au 9 décembre 2025, 19h.

ADOPTÉE

Signé à Saint-Hugues, ce () jour de _____ 2025.

Richard Veilleux, maire

Carole Thibeault, directrice générale et greffière-trésorière